Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_411_250226-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 25 février 2026 à 18h30 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAIN ROMEY élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX – Nathalie VIGOUROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Nadine ABJEAN - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Cécile DECLERCQ - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Marine JACQ - Lédie LE HIR - Yann DROUMAGUET – Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Anne-Marie LE BIHAN procuration à Christian LE GOASDUFF
Isabelle PASQUET procuration à François MERIEN
Maximilien BRETON procuration à Amélie CORNEC
Bruno COATEVAL procuration à Eric LE BRIS

Nomenclature ACTES 4.1.1.	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – ESPACES VERTS ET PROPRETE URBAINE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au tableau des emplois, le service espaces verts et propreté urbaine se compose comme suit :

- 1 chef de service espaces verts – adjoint au DST
- 3 agents d'entretien des espaces verts
- 2 agents d'entretien et de propreté urbaine
- 1 agent d'entretien des espaces verts – référent biodiversité et terrains sportifs.

Ce dernier poste, créé par délibération du conseil municipal du 03/07/2024, peut actuellement être pourvu du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'agent de maitrise principal, et n'est pas ouvert aux contractuels.

Ce poste a fait l'objet de 3 appels à candidatures infructueux pour les raisons suivantes : peu de candidats, profils non pertinents, agents non titulaires, et plus récemment agents titulaires du grade d'adjoint technique.

Aussi, afin de permettre un recrutement sur ce poste et compléter les effectifs du service espaces verts et propreté urbaine, il est proposé de modifier l'emploi en modifiant le grade mini d'« adjoint technique principal de 2ème classe » à « adjoint technique ».
Les compétences attendues sont inchangées et l'agent recruté pourra évoluer sur cet emploi.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_411_250226-DE

Après avis du comité social territorial du 9 février 2026 et de la commissions ressources du 18 février 2026, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de modifier l'emploi d'agent d'entretien des espaces verts – référent biodiversité et terrains sportifs comme suit : cet emploi, à temps complet, relève de la filière technique de la catégorie C et peut être pourvu sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1re classe) ou sur le grade d'agent de maitrise,
- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 26 février 2026. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – S. ARZUR).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 mars 2026

Le Maire,
Yannig ROBIN

Le secrétaire de séance,
Alain ROMEY